

ARRETE RELATIF AUX DELEGATIONS DE SIGNATURE EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT DES VICE-PRESIDENTS OU DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DELEGUES

Le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Vu les articles L2122-18, L2122-23 par application de l'article L5211-2, ainsi que l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, notamment modifiés par arrêté préfectoral du 12 mars 2020,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le nombre de vice-présidents ne peut excéder, ni 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, ni 15 vice-présidents,

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 16 juillet 2020, relatif à l'installation du Conseil communautaire, à l'élection du Président, à la composition du Bureau communautaire et à l'élection de ses membres,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2020 portant délégations de signature en cas d'absence et d'empêchement des Vice-Présidents ou des Conseillers communautaires délégués,

Vu les arrêtés des 17 juillet 2020, 2 novembre 2020, 8 mars 2021, 15 mars 2021, 12 janvier 2022, 18 mars 2022, 7 octobre 2022 et 9 novembre 2022, donnant délégation de fonction et de signature aux vice-présidents et aux conseillers communautaires délégués, portant délégation comme suit :

| ORDRE | NOM | DELEGATION DE FONCTIONS |
|------------------------------------|-------------------------------------|---|
| 1 ^{er} Vice-Président | M. Antoine GRAU | Administration Générale – Budget – Représentation du Président – Relations avec les communes – Aménagement de l'espace et cohésion territoriale Envoyé en préfecture le 25/11/2022 Reçu en préfecture le 25/11/2022 Publié le 25/11/2022 ID : 017-241700434-20221124-ARR_221124_02-AR |
| 2 ^{ème} | Mme Séverine LACOSTE | Emploi – PLIE – Prévention de la délinquance |
| 3 ^{ème} | M. Roger GERVAIS | Stratégie foncière en milieu urbain, agricole et naturel, relations avec l'EPF et la SAFER Coordination des opérations d'aménagement communautaires ZAD, Droit de préemption urbain, droit de priorité, droit de délaissement Zones d'activités – Voirie d'intérêt communautaire |
| 4 ^{ème} | M. Gérard BLANCHARD | Mise en place et coordination des actions du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone – Développement durable – Réseau de chaleur |
| 5 ^{ème} | M. Alain DRAPEAU | Prévention, Collecte et Valorisation des déchets |
| 6 ^{ème} | Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU | Coopérations internationales et projets européens- Revitalisation des centre-bourgs – Egalité femmes-hommes |
| 7 ^{ème} | M. Vincent COPPOLANI | Equipements culturels d'intérêt communautaire : La Coursive, Médiathèque, Sirène – Espace de musiques actuelles - Conservatoire de musique et de danse Projet de territoire : redéfinition, mise en place et suivi des travaux |
| 8 ^{ème} | M. Jean-Luc ALGAY | Développement économique |
| 9 ^{ème} | M. Bertrand AYRAL | Transports et mobilités, Liaisons cyclables et schéma directeur cyclable |
| 10 ^{ème} | M. Guillaume KRABAL | Eau potable – Eaux pluviales urbaines et de ruissellement, dont la gestion de l'évolution des PAPI Inondation, ruissellement et remontée de nappe – Gestion des milieux aquatiques – Axe « Carbone bleu » du projet LRTZC |
| 11 ^{ème} | Mme Mathilde ROUSSEL | Projet Alimentaire de Territoire – Agriculture péri-urbaine et circuits-courts alimentaires |
| 12 ^{ème} | Mme Marilyse FLEURET-PAGNOUX | Equilibre social de l'habitat - Politique de la ville - Urbanisme patrimonial et notamment sites patrimoniaux remarquables |
| 13 ^{ème} | M. Stéphane VILLAIN | Promotion du tourisme – Gestion des espaces de congrès (Forum des Pertuis, Encan) |
| 14 ^{ème} | Mme Marie LIGONNIERE | Participation citoyenne – Conseil de développement : relations, coordination et suivi des travaux – Accompagnement aux transitions |
| 15 ^{ème} | M. Vincent DEMESTER | Enseignement supérieur et Université |
| Conseiller communautaire délégué | M. David BAUDON | Assainissement des eaux usées |
| Conseiller communautaire délégué | M. Christophe BERTAUD | Pêche et aquaculture y compris le port de pêche |
| Conseiller communautaire délégué | M. Patrick BOUFFET | Gestion des déchèteries et appui au Vice-Président en charge de la Prévention, de la collecte et de la valorisation des déchets |
| Conseiller communautaire délégué | M. Philippe CHABRIER | Accueil des gens du voyage |
| Conseiller communautaire délégué | M. Thibaut GUIRAUD | Ressources humaines et mutualisation des services |
| Conseillère communautaire déléguée | Mme Catherine LEONIDAS | Equipements sportifs– piscines |
| Conseiller communautaire délégué | M. Tony LOISEL | Pilotage du projet d'aménagement durable et de préservation du patrimoine littoral concernant le secteur de Besselue (La Rochelle – Aytré), jusqu'à la Pointe du Chay (Angoulins) et le canal de Vuhé (La Jarne) (AMI Littoral Besselue – Pointe du Chay – Canal de Vuhé) |

| | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Conseiller communautaire délégué | M. Marc MAIGNE | Coordination des politiques de territoire de la CDA et étude de de santé intercommunal |
| Conseillère communautaire déléguée | Mme Marie-Gabrielle NASSIVET | Réseau des écoles de musique et de danse et réseau des bibliothèques communales, en lien avec le Vice-Président délégué aux équipements culturels |
| Conseillère communautaire déléguée | Mme Marie NEDELLEC | Promotion du territoire – Transformation numérique et systèmes d'information |
| Conseiller communautaire délégué | M. Jean-Pierre NIVET | Commande publique – Commission d'appel d'offres – gestion du patrimoine et des bâtiments communautaires |
| Conseillère communautaire déléguée | Mme Katherine CHIPOFF | Opérations d'aménagement communautaires, sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération |
| Conseiller communautaire délégué | M. Didier ROBLIN | Affaires Littorales : Prévention et protection contre la submersion - Evolution et gestion des PAPI |
| Conseiller communautaire délégué | M. Pascal SABOURIN | Economie sociale et solidaire |
| Conseillère communautaire déléguée | Mme Chantal SUBRA | Promotion des circuits de visite sur le territoire de la CdA – Tourisme rétro-littoral |
| Conseiller communautaire délégué | M. Paul-Roland VINCENT | Suivi des opérations d'aménagements non communautaires avec les communes –Droit des sols et suivi des conventions ADS |

ARRÊTE

ARTICLE 1 /

L'arrêté du 11 octobre 2022 portant délégations de signature en cas d'absence et d'empêchement des Vice-Présidents ou des Conseillers communautaires délégués est abrogé.

ARTICLE 2 /

Délégation est donnée aux vice-présidents suivants, dans l'ordre ci-dessous indiqué par ordre de priorité, et selon leur disponibilité, pour signer en lieu et place des vice-présidents et conseillers communautaires délégués absents ou empêchés ci-dessus mentionnés, dans les domaines ayant fait l'objet des délégations susvisées, à :

1. M. Antoine GRAU
2. Mme Séverine LACOSTE
3. M. Roger GERVAIS
4. M. Gérard BLANCHARD
5. M. Alain DRAPEAU
6. Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU
7. M. Vincent COPPOLANI
8. M. Jean-Luc ALGAY
9. M. Bertrand AYRAL
10. M. Guillaume KRABAL
11. Mme Mathilde ROUSSEL
12. Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX
13. M. Stéphane VILLAIN
14. Mme Marie LIGONNIERE
15. M. Vincent DEMESTER

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le 25/11/2022

ID : 017-241700434-20221124-ARR_221124_02-AR

SLO

ARTICLE 3/

La Direction Générale des Services de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle,

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de La Rochelle

Jean-François FOUNTAINE

Notifié le :

Délais et voies de recours :

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication par affichage ou notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Elle peut faire également l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux. »